Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409098-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF

Excusés ayant donné procuration : Thierry THOMAS à Gérard BERRÉE, Véronique DUTAY à Audrey GRUEL, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE

Absents : Daniel GUÉRARD, Nicolas VERON GRUAU

A été nommée secrétaire : Anne BRIONNE

2026-2409-098 – Jeunesse : convention avec l'Association les Bruyères

L'association Centre les Bruyères accueille les enfants de plusieurs communes dont ceux de la commune de Bréal-sous-Montfort les mercredis et vacances scolaires.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2024 a approuvé la convention fixant les modalités d'accueil des enfants au Centre les Bruyères pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026 entre les communes signataires et l'association Centre les Bruyères. La convention existante est jointe à la présente délibération.

La convention prévoyait une année optionnelle (soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027) qu'il est proposé d'affermir conformément au souhait des 5 communes actuellement signataires (Mordelles, Goven, Baulon et Lassy en plus de Bréal-sous-Montfort) et de l'association Centre Les Bruyères.

Cette reconduction permettra aux communes de Bréal-sous-Montfort et Mordelles de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une solution pérenne pour maintenir l'accueil des enfants sur le site du Centre des Bruyères suite au désengagement programmé des communes de Goven, Baulon & Lassy.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409098-DE

Un comité de pilotage s'est constitué entre les 2 communes et des membres du CA du Centre des Bruyères (la 1ère réunion ayant eu lieu le 25/08/26) afin d'étudier toutes les pistes possibles tant sur le plan organisationnel que financier. Le comité de pilotage pourra s'appuyer sur l'expertise de différents services extérieurs (CAF, services de la préfecture, ESS….).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la prolongation d'une année de ladite convention, soit jusqu'au 31 décembre 2027
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Monsieur SANDER ne prend pas part au vote

Résultat du vote : pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Anne BRIONNE